

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant les « Mesures d'accompagnement dans le cadre de la réouverture des terrasses »

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende de «begeleidende maatregelen in het kader van de heropening van de terrassen »

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Depuis le 8 mai et après une longue période de détresse, le secteur de l'horeca est autorisé à ouvrir ses terrasses. Les acteurs du secteur se sont retroussé les manches pour accueillir les premiers clients tout en respectant les mesures sanitaires imposées. Un certain nombre de terrasses sont installées.

Qu'a fait le Collège pour faciliter et soutenir cette réouverture ?

Le Secrétaire d'Etat régional en charge de l'Urbanisme a fait voter le 2 avril dernier une circulaire permettant une dispense de permis d'urbanisme pour l'installation notamment de terrasses, moyennant le respect de certaines modalités et caractéristiques.

Le Collège a-t-il pris des mesures pour diffuser cette information auprès des restaurateurs saint-gillois et les mettre au courant de ce qui est possible ou non dans ce nouveau cadre exceptionnel ? Des instructions ou informations précises sur les horaires et les aménagements leur ont-elles été communiquées ? Un contrôle de conformité et de sécurité a-t-il été réalisé ?

Quel est le temps de validité de l'autorisation ?

La taxation, y compris le double tarif, sera-t-elle appliquée au début du mois de juillet, comme prévu dans le budget ?

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais souligner le succès de cette opération. En 2020 et 2021, nous avons autorisé l'installation de 91 terrasses – contre 60, en 2020. A cet égard, je voudrais remercier les équipes communales et, en particulier, celles du service de l'Urbanisme et de la cellule « horeca » du département du Développement économique. On imagine assez mal la quantité de travail que demande le traitement de tous ces dossiers, en particulier à Saint-Gilles qui, relativement à sa taille, compte énormément d'établissements horeca et est loin d'avoir autant d'agents communaux que la Ville de Bruxelles, par exemple. Chaque dossier implique une analyse de risques éventuels pour la sécurité routière ou la circulation des piétons, ainsi que des règlements d'urbanisme. Tout ce travail, le personnel l'a été effectué en plus de ses tâches quotidiennes. Il s'agit évidemment d'une bonne mesure qui était indispensable.

Pour faire connaître le dispositif, un courriel a été adressé à tous les établissements qui bénéficiaient déjà d'une autorisation d'extension pour leur confirmer le prolongement de

la mesure. En outre, une communication a été postée sur Facebook et sur le site communal pour informer les exploitants le plus rapidement possible. Enfin, un courrier a été envoyé à tous les exploitants d'un établissement horeca pour les informer de cette disposition et de ses conditions, ainsi que des horaires d'ouverture autorisés. On les informera également lorsque les horaires seront appelés à changer.

Les lignes directrices figurent sur le site communal et les règles d'urbanisme et de sécurité sont reprises sur le formulaire de demande d'extension. Ces documents figurent également dans le courrier d'autorisation avec le plan précis de l'emprise préparé par le service de l'Urbanisme.

Dès les premiers jours de l'installation des terrasses, la police les a contrôlées pour examiner si elles ne posaient pas de problèmes de sécurité routière.

Pour notre part, nous avons constaté que certains exploitants ne respectent pas les consignes et les règles. Même si nous souhaitons faire preuve de tolérance sachant que les recettes de ces commerces ne reposent que sur leurs terrasses, nous allons tout de même devoir réagir. Dans les prochains jours, un courrier leur sera envoyé pour les avertir que nous effectuerons des contrôles après le 9 juin.

La mesure se prolongera jusqu'à la fin de l'année 2022 à un rythme saisonnier. Concrètement, en 2021, les autorisations seront accordées jusqu'au 31 octobre et durant les vacances de fin d'année. En 2022, l'ouverture des terrasses sera permise du 1^{er} avril au 31 octobre et, à nouveau, durant les vacances de fin d'année. Entre ces périodes, les terrasses devront être démontées.

M. Jean Spinette, échevin des Finances – LB : Dans l'établissement du budget 2021, nous avons déjà exonéré, pour les six premiers mois, les établissements horeca de la taxe sur les terrasses. Il est fort probable que pour les 37.000 euros restants pour les six derniers mois, le Collège soit amené à vous proposer une mesure similaire. Cette perte pourra néanmoins être compensée par la taxe sur les parkings, précédemment citée, et au final ce ne sera pas une si mauvaise gouvernance que ça.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous vous remercions pour votre vigilance et votre souci d'équité entre exploitants. Nous sommes tout à fait conscients que la gestion des dossiers pour l'extension des terrasses demande énormément de travail au personnel. J'en profite d'ailleurs pour le remercier.

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « la fermeture de l’avenue Brugmann »

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende “de sluting van de Brugmannlaan»

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Un panneau lumineux installé chaussée de Charleroi annonce la fermeture de l’avenue Brugmann du 25 mai à la mi-octobre, soit pour cinq mois.

Quelles sont les mesures envisagées pour dévier la circulation, qui risque d’embouteiller quelques voiries secondaires pour rejoindre Forest et Uccle ?

Quel sera, selon le Collège, l’impact de cette fermeture sur l’accès aux commerces situés à Ma Campagne et chaussée de Charleroi ?

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur l’impact cumulé de la fermeture de l’avenue Brugmann et de la mise en sens unique de la rue de l’Aqueduc. En effet, depuis cette mise en sens unique, le trafic est reporté sur la rue Américaine qui, lorsqu’elle débouche sur la chaussée de Charleroi, n’est pas prioritaire. Il s’ensuit, aux heures de pointe, des tentatives de passage forcé, un allongement des queues rue Américaine, des concerts de klaxons, des dépassements, etc., bref le chaos et le mécontentement justifié des riverains.

Une étude d’incidences de cette mise en sens unique a-t-elle été réalisée ?

Que compte faire le Collège compte tenu de cette situation ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l’Espace public – Ecolo-Groen : La STIB démarre en effet un grand chantier sur l’avenue Brugmann destiné à changer les rails. La mise en œuvre a commencé cette semaine, après huit jours de préparation. Le chantier va se dérouler par tronçon. Il concerne quatre communes – Uccle, Ixelles, Forest et Saint-Gilles –, avec lesquelles nous sommes en concertation. Le 18 février dernier, la STIB nous a présenté les travaux qui seront effectués ainsi que les déviations proposées. La circulation sera fermée dans les deux sens, tant pour les voitures que pour les vélos. Les trottoirs, en revanche, resteront accessibles.

Deux itinéraires de contournement sont prévus : le premier passe par l’avenue Albert et l’avenue Ducpétiaux ; le second, par l’avenue Churchill, la rue Général Mac Arthur, la place Brugmann et l’avenue Lepoutre. Les vélos sont déviés par la rue Franz Merjay. Des bus sont prévus pour remplacer le tram 92.

Comme le chantier progresse par tronçon, il devrait atteindre la petite portion de l’avenue Brugmann située sur Saint-Gilles au mois d’août, à une période où la circulation est moins dense. Par ailleurs, les chaussées de Charleroi et Waterloo, à Ma Campagne, seront, elles, totalement accessibles. Donc les commerçants ne devraient pas être affectés. La STIB

a envoyé une feuille d'informations à tous les habitants de l'avenue Brugmann et des quartiers alentour pour les avertir de la tenue du chantier.

Des travaux de réaménagement de la rue de l'Aqueduc de façade à façade, avec un remplacement des rails ont eu lieu récemment. La STIB a bien entendu effectué une étude de mobilité, comme elle le fait à chaque fois en cas de travaux dans une rue. Bruxelles Mobilité, qui a réalisé l'étude dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, a estimé que la mise en sens unique de la rue de l'Aqueduc n'aurait pas de conséquence sur la fluidité de la circulation. Il ressort de l'analyse que le flux mesuré est assez limité étant donné les nombreuses possibilités d'itinéraires alternatifs. Cependant, comme les travaux viennent de se terminer il y a à peine un mois, il faut un certain temps pour que les habitants et les navetteurs s'adaptent aux nouveaux itinéraires. L'augmentation du trafic rue de l'Amazone ou rue Américaine répond sans doute à une stratégie d'évitement de la place Paul-Emile Janson et n'est pas due à la mise en sens unique de la rue de l'Aqueduc. Il n'y a pas non plus de lien avec le chantier de l'avenue Brugmann même si ce n'est pas très loin. Les petits bouchons que l'on constate en ce moment à la rue Américaine vont sans doute assez vite se résorber dès que les gens auront compris que la rue de l'Aqueduc est désormais à sens unique. Les automobilistes vont rapidement comprendre qu'ils peuvent emprunter des itinéraires alternatifs.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Quand l'étude d'incidences a-t-elle été effectuée ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Je ne connais plus la date exacte mais quand la STIB programme des travaux, elle commande toujours une étude de mobilité dans le cadre du permis d'urbanisme. Dans mon souvenir, la demande de permis a été introduite un an avant le début des travaux. Nous avons d'ailleurs organisé à l'Hôtel de ville une réunion d'informations pour tous les habitants de la rue de l'Aqueduc, à laquelle Bruxelles Mobilité et la STIB ont assisté. Nous avons déjà présenté les itinéraires alternatifs à cette occasion.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : C'était pendant la période Covid ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Non, c'était avant.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Je vous remercie pour ces réponses mais je vous ai fait part des problèmes de circulation dans le

quartier que l'on nous a signalés. Espérons qu'ils ne soient que momentanés et que les bouchons se résorbent progressivement.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Ce serait inquiétant si, dans six mois, vous me dites que les bouchons persistent. Mais cela ne fait pas un mois que les travaux sont terminés. Il faut toujours compter un temps d'adaptation. D'ici quelques semaines, la situation devrait s'arranger.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous ne manquerons pas de vous interpeller si la situation persiste.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Je compte sur vous.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant les « risques de saturation des réseaux 4G à Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « de risico van overbelasting van de 4G-netwerk in Sint-Gillis »

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Selon une étude récente de l’Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), les réseaux 4G risquent d’être fortement saturés aux heures de pointe dans certains quartiers de Bruxelles, notamment à Saint-Gilles. « Dès 2021, il est attendu que les cellules des réseaux mobiles dans plusieurs quartiers bruxellois auront des difficultés à supporter la charge de trafic. La situation devient plus critique avec le temps, puisqu’en 2022, près d’un tiers des cellules 4G de la ville sont associées à un risque moyen ou élevé de saturation. En particulier, le centre de Bruxelles, Anderlecht, Saint-Gilles, Ixelles, Etterbeek, Woluwe Saint-Lambert, Schaerbeek et Laeken risqueront d’être significativement impactés en heures de pointe ». On trouve à la p. 10 du rapport, disponible sur internet¹, une carte illustrant les quartiers de Bruxelles, et de Saint-Gilles, qui présentent un risque élevé de saturation.

La commune n’est certes pas l’acteur principal, mais elle est compétente dans une série de matières – politique urbanistique et fiscale – qui concernent les réseaux mobiles.

Le Collège est-il au courant de ces risques et des problèmes que cette situation engendrerait pour les citoyens, les entreprises, les pompiers, la police, etc. à Saint-Gilles ?

Quelle est la stratégie du Collège, notamment en matière urbanistique et fiscale, pour encourager des investissements dans les réseaux mobiles et éviter leur saturation ?

M. Willem Stevens, échevin de l’Informatique et de la Transition numérique – LB : Comme pour les citoyens et les entreprises, les réseaux 2G, 3G et 4G sont très importants pour le fonctionnement des services communaux. Dans cette mesure, la capacité et la qualité de ces réseaux nous concernent.

Le 4 mars 2021, l’IBPT a effectivement publié une analyse des risques de saturation du spectre 4G en heure de pointe dans trois villes – Anvers, Liège et Bruxelles. Le rapport présente, pour chacune d’entre elles, une carte des risques, un histogramme des cellules des réseaux et une illustration des risques pour quelques secteurs statistiques.

Nous avons pris connaissance des résultats de l’étude. Quelques quartiers bruxellois – la Grand-Place, la gare du Midi, l’ULB, la Porte de Hal – présentent un risque élevé de saturation en heure de pointe en 2022. Les utilisateurs de ces quartiers sont susceptibles d’être confrontés à des problèmes de congestion en période de grande affluence.

¹ www.ibpt.be/consommateurs/publication/communication-concernant-les-risques-de-saturation-des-reseaux-mobiles

Dans ses conclusions, le rapport relève que « les risques de saturation des réseaux 4G divergent entre les trois villes étudiées. La principale différence entre ces dernières est la norme de rayonnement électromagnétique à laquelle les opérateurs doivent se conformer, selon la Région ». Pour Anvers et Liège, l'IBPT note d'ailleurs que l'arrivée de la 5G permettra à terme d'augmenter la capacité des réseaux à faire face à la hausse attendue du trafic. Pour Bruxelles, en revanche, elle n'aura aucune influence positive si la norme reste inchangée, étant donné qu'elle est cumulative.

Comme vous l'avez souligné, la commune n'est pas l'acteur déterminant en la matière. Sur le plan urbanistique, l'installation des antennes est soumise à la délivrance d'un permis d'environnement, accordé, après analyse, par Bruxelles Environnement. Les communes ne sont pas consultées en amont. Sur le plan fiscal, il existe une taxe communale spécifique que M. Spinette pourrait vous détailler.

C'est donc la Région de Bruxelles Capitale, avec sa politique environnementale et sa compétence en matière de normes de rayonnement électromagnétiques, qui joue un rôle-clé. Par conséquent, votre question mériterait d'être posée au parlement bruxellois. Une commission délibérative spécifique – composée des membres de la commission de l'Environnement du parlement régional, élargie à 45 citoyens – discute en ce moment de la 5G et des normes de rayonnement électromagnétique. Je suppose que les membres de cette commission ont pris connaissance du rapport de l'IBPT. Leurs travaux devraient s'achever dans les prochains mois et déboucher sur des recommandations. Il nous paraît donc logique d'attendre les résultats de leurs discussions.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je suis assez déçu par votre réponse. Vous avez surtout cité le rapport de l'IBPT que je connais déjà et décrit la situation existante, sans aborder le vif du sujet. Je peux le comprendre car il s'agit d'un dossier susceptible de gêner le Collège. Certes, la commune n'est pas l'acteur principal mais elle peut encourager des investissements. J'aurais aimé connaître la stratégie du Collège à cet égard mais je n'ai pas entendu grand-chose. J'imagine qu'il s'agit moins d'un oubli que d'un...

M. Willem Stevens, échevin de l'Informatique et de la Transition numérique – LB : ... Nous sommes une petite commune de 2,5 km². Il me semble logique d'attendre les résultats des travaux de la commission et de s'aligner sur ses recommandations.

*

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « l'opération "Plaisir d'apprendre" »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « de operatie "Plaisir d'apprendre" »

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Récemment, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le lancement de l'opération « Plaisir d'apprendre », en partenariat avec les communes et les acteurs locaux. Concrètement, il s'agit de financer les communes bruxelloises qui organiseront des activités de lutte contre le décrochage scolaire et social par le biais d'une remédiation scolaire couplée à des activités sportives et/ou culturelles pendant la période estivale. En fonction des places disponibles et de la demande, les communes pourront organiser plusieurs semaines d'activités afin d'assurer un encadrement adéquat ainsi qu'un soutien efficace aux élèves.

L'opération « Plaisir d'apprendre » a également pour objectif de permettre l'engagement d'étudiants des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des Arts pour assurer l'encadrement des élèves. Les jobs étudiants ainsi créés permettront de compenser la réduction de l'offre qui a accompagné la crise sanitaire. Les communes participantes pourraient bénéficier d'une subvention de 125 euros par élève pour mener à bien ces projets.

La commune participera-t-elle à cette opération. Dans l'affirmative, de quelle manière et avec quels projets ? Sinon, pourquoi pas ?

M. Jean Spinette, échevin des Finances – LB : Le Plaisir d'apprendre est le titre d'un ouvrage d'un grand pédagogue, M. Meirieu, que nous avons récemment reçu au Lycée intégral Roger Lallemand.

Pierre-Yves Jeholet est à l'initiative de ce projet approuvé par le gouvernement de la Communauté française. Le 1^{er} communiqué de presse date du 20 mai et les modalités du projet ne sont pas encore connues. Cependant, certaines personnes de mon cabinet, entre autres, ont eu vent de cette décision. Pour ce projet, le service de l'Enseignement compte travailler, comme nous le faisons d'ailleurs depuis le début de la crise sanitaire, main dans la main avec la cellule dédiée à la « lutte pour l'accrochage scolaire » du service de la Prévention. Au LIRL, nous menons des activités toute l'année avec Schola ULB. L'échevin de la Culture fait de même. Dans ce cadre nous nouons des partenariats et créons des jobs étudiants pour accompagner des jeunes dans leurs études.

Soyez donc rassuré, nous serons au rendez-vous pour rentrer des dossiers. Une association qui s'occupe d'étudiants étrangers (Seso) allait prendre contact aujourd'hui pour essayer de voir si les étudiants jobistes venus des quatre coins du monde peuvent participer

à ce projet. J'essaierai de voir avec les différents opérateurs qui s'adresseront à nous dans quelle mesure on pourrait travailler ensemble.

Pour l'instant, l'idée est de travailler avec des partenaires que nous connaissons bien, tels que Schola ULB, avec lesquels la collaboration est fructueuse. Nous avons l'expérience, ils ont les engagements, ils connaissent nos bâtiments et les jeunes du LIRL. Cela nous fait un camp de base assez solide pour avoir un partenariat concret, faire du tutorat et de l'accompagnement. Il y a pas mal d'animations dans nos écoles durant l'été et je suis convaincu qu'on pourra faire des « joint venture ».

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « les chèques-commerces »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « de handelscheque »

Question orale de M. Khalid Talbi, conseiller communal, concernant « les chèques consommation Covid »

Mondelinge vraag van de Heer Khalid Talbi, gemeenteraadslid, betreffende « de Covid consumptiecheques »

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Le conseil communal de décembre 2020 a accordé un montant de 50.000 euros à l'asbl Entreprendre à Saint-Gilles pour la gestion des chèques-commerces. Le Conseil communal de janvier a approuvé la convention liant la commune et l'asbl.

En ce mois de mai, selon le site communal, seuls 21 commerces ont adhéré au système, ce qui est fort peu.

Comment les commerçants ont-ils été informés ?

Combien d'utilisateurs potentiels ont-ils été enregistrés sur la plateforme gérée par la Maison de l'emploi ?

Combien de chèques ont-ils été liquidés à ce jour ?

Vu le faible taux de participation, quelles actions sont-elles envisagées, sachant que le solde inutilisé de la subvention accordée devra être restitué par l'asbl à la commune ?

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : Fin 2020, nous avons voté le lancement de chèques consommation Covid. L'objectif social était double : donner un chèque d'une valeur de 25 euros pour les habitants ayant perdu des revenus à cause de la crise et donner un coup de pouce au commerce local.

Avec un budget de 50.000 euros, on pouvait s'attendre à ce que 2.000 chèques soient émis. Or, rien qu'avec les statistiques du chômage partiel et du droit partiel, on pouvait estimer que 5 000 personnes y auraient droit. Aujourd'hui, alors que nous votons une nouvelle aide pour le secteur des cafés et restaurants et que le budget des chèques Covid n'a pas été renouvelé, nous aimerions faire un petit bilan.

Combien de chèques ont-ils été distribués et utilisés ?

Combien d'habitants ont-ils sollicités des chèques eux-mêmes et combien de commerçants ont-ils voulu être associés au système ?

Pourquoi ne pas reconduire la mesure ?

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Comme vous venez de le dire, cette mesure poursuivait un double objectif : soutenir

le commerce local ainsi que les personnes qui avaient connu une perte de revenus à la suite de la crise sanitaire, à savoir les chômeurs « corona ».

La mise en place du dispositif impliquant d'obtenir des données sensibles, dont le nom des personnes tombées en chômage « corona », nous étions conscients que cela risquait de prendre un peu de temps. C'est ce qui est arrivé. Par conséquent, pour l'instant, aucun chèque n'a encore été distribué.

Je suis d'accord avec vous pour dire que le nombre de commerçants inscrits est trop faible. Pourtant, nous n'avons pas ménagé nos efforts de communication. Nous avons distribué un toute-boite dans tous les commerces saint-gillois et poster l'information sur le site communal et sur notre page Facebook. En outre, au début de l'année, nous avons fait une visioconférence avec tous les présidents d'associations de commerçants pour leur présenter nos différents projets, et ils se sont montrés très favorables à l'initiative des chèques-commerces.

On s'interroge aujourd'hui sur ce faible nombre de répondants. Selon moi, deux éléments sont à prendre en compte. D'une part, lorsque nous avons distribué la feuille d'information, un grand nombre de magasins étaient encore fermés – notamment tous les établissements horeca. D'autre part, il y a le fait que les chèques ne sont pas encore distribués. Nous nous proposons de relancer la communication dès que les chèques seront en circulation. Nous envisageons de recontacter directement tous les commerçants qui avaient dû fermer leurs portes durant la période de confinement. La démarche devrait nous permettre de recueillir une plus grande adhésion et participation au projet. Quand les chèques pourront être utilisés dans certains commerces, je suis certain que nous rencontrerons une dynamique positive.

Durant nos démarches porte à porte, nous essaierons également d'être plus pédagogiques sur les modalités d'inscription sur le portail des chèques commerces car, même si la procédure est assez simple, elle est toujours susceptible de constituer un frein pour certains commerçants.

En résumé, ce projet n'est pas du tout remis en cause pour l'instant et, avec le déconfinement et la réouverture des établissements horeca, le timing est encore assez adéquat.

Je ne vais pas répondre maintenant à vos questions sur la non-reconduction de la mesure ou sur l'argent à restituer puisque, nous ferons le bilan de l'opération lorsque les chèques auront été distribués.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : M. Iammarino et moi avons commencé à discuter de cette mesure en octobre ou novembre 2020. J'ai plaidé pour que les chèques soient accordés aux personnes qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les

« chômeurs Covid ». Comme l'enveloppe prévue s'élevait à 50.000 euros, nous avons estimé qu'un chèque de 25 euros pourrait être accordé.

Dès ce moment, j'ai essayé de trouver des statistiques reprenant le nombre de « chômeurs Covid ». Malheureusement, Actiris n'intègre pas ces personnes dans ses statistiques dans la mesure où elles ne sont pas considérées comme des chercheurs d'emploi. J'ai donc cherché les chiffres moi-même sur le site de l'Onem et ai fini par trouver que le chômage temporaire lié à la crise sanitaire concernait quelque 5.000 personnes, selon les mois. Depuis novembre 2020, nous essayons donc désespérément d'obtenir des chiffres.

La cheffe de service et des membres de mon équipe sollicitent chaque semaine l'Onem ou la Banque Carrefour. Ainsi, le 6 janvier, un courriel a été envoyé à la Direction du Service communication de l'Onem et le 7, au bureau de chômage de Bruxelles. Le 26 janvier, la commune a reçu de l'Onem l'autorisation de s'adresser à la Banque Carrefour pour obtenir les données. Le 28 janvier, un courriel a été envoyé à la Banque Carrefour, avec laquelle nous avons eu une réunion en visioconférence, le 3 février. Le 1^{er} mars, nous avons relancé la Banque Carrefour ; le 8 mars, nouvelle visioconférence, etc. Je ne vais pas poursuivre le calendrier des différentes démarches effectuées mais elles se sont prolongées de semaine en semaine.

Après une dernière visioconférence entre la Banque Carrefour et le service informatique communal, le 10 mai, on a promis de nous envoyer la semaine prochaine un premier fichier de test. Ensuite, nous devons suivre une procédure informatique spécifique pour consulter le répertoire. A cette heure, nous attendons toujours des nouvelles de la Banque Carrefour. Voilà un aperçu des difficultés que l'on peut rencontrer en s'adressant aux institutions qui s'occupent des chercheurs d'emploi et des chômeurs.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : En principe, toutes les démarches entreprises par M. Van Campenhout auraient dû l'être avant de soumettre le projet au vote du conseil communal. En l'occurrence, vous avez fait les choses à l'envers. Ce n'est qu'après avoir soumis votre projet à l'approbation du conseil communal que vous avez commencé à réfléchir à la manière de l'organiser. C'est assez choquant.

Par ailleurs, le système était censé venir en aide aux commerçants durant le confinement. J'entends aujourd'hui qu'il ne pourra être instauré avant l'été. ! C'est beaucoup trop tard !

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : Selon moi, des démarches directes auprès des commerçants sont plus efficaces que de simples envois de courriers ou une publication des informations sur le site communal.

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : C'est ce qu'on a fait. On a fait du porte-à-porte. Le problème est que pas mal de commerces étaient fermés.

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : Je ne dis pas le contraire mais, dans la mesure où aujourd'hui les commerces et les établissements horeca sont rouverts, il convient de relancer le processus.

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : C'est ce que nous comptons faire.

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : Ensuite, qu'allez-vous faire pour que les gens puissent bénéficier de ces chèques le plus rapidement possible. Beaucoup l'attendent. Il faut trouver des solutions. Il sera intéressant de faire un bilan du dispositif d'ici la fin de l'année.